

33K14

LAC AMYOT

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

**Substance extraite**  
 A Argente, C Cuivre, O Orpèbre, U Autre  
 B Sable de silice, I Indéterminé, P Pierre concassée, X Calcite  
 C Carbone, T Terre grasse, R Résidu de miniers, Y Calcite  
 D Pierre d'impureté, M Moraine, S Sable, S Sable  
 E Minerai de fer, N Terre noire, T Toute

**Statut du site d'extraction**  
 C) Ouvert sous conditions, O) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**  
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte  
 à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel  
 Périmètre urbanisé  
 Territoire soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte  
 par arrêté ministériel  
 Territoire où le droit de jacobiner et de désigner sur carte  
 est temporairement suspendu  
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**  
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti  
 à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni**  
 Entente Pitagora

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
 Mississinon de Bétiampite, Essipik, Mashveleahsh, Nutsahkuan

**Frontières**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative  
 au centre de la carte en 1998  
 est de 19° 12' avec une  
 variation annuelle déclinatoire de 4,7"  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18  
**Echelle 1:50 000**  
 1000 0 1000 2000 3000  
 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de  
 différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un  
 plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation  
 des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée  
 qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie  
 et des Ressources naturelles décline toute responsabilité  
 pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit  
 aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

